



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**

(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LES RUES MARGUERITE YOURCENAR ET 08 MAI 1945**

Arrêté de Police du 31 décembre 2019

Le Maire de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la route,  
Vu la demande écrite formulée par la société EMR,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans le cadre de la réalisation de travaux de renforcement du réseau de défense d'incendie dans les rues Marguerite Yourcenar et 08 Mai 1945.

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Des travaux de renforcement du réseau de défense d'incendie seront réalisés à compter du lundi 06 janvier 2020 et pour une durée de 60 jours dans les rues Marguerite Yourcenar et 08 Mai 1945 par la société EMR.

**ARTICLE 2**

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée sur une partie des rues Marguerite Yourcenar et 08 Mai 1945 dans les deux sens de circulation.

**ARTICLE 3**

Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.

**ARTICLE 4**

La société EMR exécutera les travaux et se chargera de la mise en place du balisage et de la signalisation réglementaire

**ARTICLE 5**

La société EMR, domiciliée 76, rue Raoul Blanchard 59500 Douai  
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 31 décembre 2019

Le Maire,  
Maryline Lucas

